



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
16/10/2024

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 29
Présents : 17
Absents : 04
Procurations : 08
Votants : 25

OBJET :

FINANCES

Subventions exceptionnelles aux associations 2024

En l'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois octobre à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoint ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. INGHAM John, M. CARLES Yves, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Mme BOISORIEUX Michèle, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte, ayant donné procuration à Mme LACOMBE Maria, Mme JUSTAFRE Stéphanie, ayant donné procuration à M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, ayant donné procuration à M. BELTRAN José, M. COSTE Jean-François, ayant donné procuration à M. PREHAM Anthony; Mme OHN Christiane, ayant donné procuration à Mme DUNYACH Monique, M. BORREILL Philippe ayant donné procuration à M. COSTE Michel, M. PUIGMAL Patrick, ayant donné procuration à Mme QUER Martine et Mme TORRENT Michèle, ayant donné procuration à M. PARAYRE Jean.

Absents :

Mme BRISSAUD Mina, Mme BOURDIN Géraldine Conseillères municipales, M. REDONDO Simon et M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipaux.

Secrétaire de séance : Sandrine CAPEILLE

Vu la délibération en date du 26 janvier 2022 adoptant le règlement pour l'attribution des subventions aux associations,

Vu la délibération en date du 27 mars 2024 attribuant les subventions aux associations,

Vu la délibération en date du 05 juin 2024 régularisant la subvention à l'association Court-Circuit,

Vu la délibération en date du 10 juillet 2024 attribuant des subventions exceptionnelles aux associations 2024,

Vu la délibération en date du 18 septembre 2024 modifiant la délibération n°86/2024 du 10 juillet 2024,

Considérant qu'il y a lieu d'octroyer des subventions exceptionnelles supplémentaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'Unanimité de ses membres présents ou représentés

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS		
<i>Nom de l'association</i>	<i>Projet</i>	<i>Montant alloué</i>
Association de Judo de Céret	Itinéraire des champions	3723.00 €
Music Musée	Coblissim	5000.00 €
Association J'M Handi surf Méditerranée	Délégation Paralympique Juliette Mas	1000.00 €
Association des Commerçants de Céret	Halloween	500.00 €
	TOTAL DES SUBVENTIONS VERSEES	10 223.00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
Sandrine CAPEILLE

A blue ink signature of Sandrine Capeille, consisting of a stylized cursive script.

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.